



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/190
21 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Quarante-septième session
Genève, 11-15 septembre 2006
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉES AU COMMERCE
POUR L'ADHÉSION À L'OMC**

Document établi par une équipe indépendante d'évaluateurs: M. Supperamiam Manickam
(ancien Ambassadeur et représentant permanent de la Malaisie auprès de l'OMC),
M. Fredrik Arthur (Mission permanente de la Norvège) et
M. Nagib Hamim (Mission permanente du Yémen)*

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans le traitement de la documentation.

Résumé

Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de la CNUCED sont considérées comme très pertinentes, ciblées et actualisées, favorables au développement et réactives à l'évolution des besoins des pays bénéficiaires. L'adhésion à l'OMC est un processus très complexe et difficile. Les pays bénéficiaires ont indiqué attendre de la CNUCED qu'elle leur offre un appui objectif, factuel et axé sur le développement. De toute évidence, la CNUCED a un avantage important sur d'autres organisations ou institutions internationales ou d'autres prestataires bilatéraux d'assistance technique. Elle est stratégiquement bien placée pour aborder ces questions en tant que seul organisme des Nations Unies dont le mandat traite spécifiquement du commerce et du développement. Son action permanente dans le cadre d'activités de grande envergure consacrées à l'assistance technique et au renforcement des capacités reçoit le plein appui des pays bénéficiaires. Les organismes internationaux et les pays donateurs devraient collaborer plus étroitement avec la CNUCED pour veiller à l'intégration stratégique et systématique des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités relatifs à l'adhésion à l'OMC. On pourrait encore améliorer les prestations d'assistance en améliorant la coordination avec d'autres institutions et organisations. Le programme d'adhésion devrait comprendre des activités d'information destinées au secteur privé, aux parlementaires, aux universitaires et à la société civile, afin de renforcer l'engagement, la sensibilisation et l'implication de la population. L'expérience de différents pays tend à démontrer que l'impact et l'efficacité d'un programme peuvent être encore améliorés par la création de structures efficaces de coordination entre les différentes entités dans le pays bénéficiaire. De nombreux interlocuteurs ont souligné qu'il fallait davantage de compétences et d'activités de renforcement des capacités dans la phase suivant l'adhésion. Le Consensus de São Paulo (par. 98) est la base toute trouvée pour répondre à ce besoin. Les responsables de la CNUCED affectés à ce programme sont trop peu nombreux et sont surchargés de travail, ce qui, conjugué au manque permanent de ressources, met le programme en péril. Il est nécessaire, pour assurer la pérennité du programme, de disposer d'un financement prévisible et d'un personnel plus nombreux.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	4
MÉTHODOLOGIE	4
CONTEXTE	4
APERÇU DU PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA CNUCED	5
PERTINENCE.....	9
IMPACT	12
VIABILITÉ	15
EFFICACITÉ	16
EFFICIENCE	17
ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	18
CONCLUSION	19
RECOMMANDATIONS	19
 Tableau. Dépenses totales consacrées par la CNUCED à l'assistance technique en vue de l'adhésion à l'OMC et sources de financement (1993-2006)	 6
 Annexe. Liste des projets de la CNUCED consacrés à l'adhésion entrepris par le Service des négociations et de la diplomatie commerciales de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base.....	 21

INTRODUCTION

1. Lors de la quarante-troisième session du Groupe de travail en 2004, les membres ont décidé de réaliser une évaluation approfondie du programme de coopération technique de la CNUCED relatif à l'adhésion à l'OMC afin d'en débattre en septembre 2006 à la quarante-septième session, dans le cadre des discussions consacrées aux activités de coopération technique. Cette évaluation, consacrée aux projets de coopération technique menés par la CNUCED en vue de l'adhésion à l'OMC, a été menée de février à juin 2006.

2. La CNUCED dispose de compétences pluridisciplinaires dans le domaine des négociations commerciales, et d'une longue expérience de la fourniture d'assistance technique aux pays en développement, y compris les PMA et les pays en transition. Lors de la neuvième session de la Conférence (tenue à Midrand, en Afrique du Sud, en mai 1996), la CNUCED a été chargée de faciliter l'intégration des pays en développement, et en particulier des PMA, au système commercial international, notamment en fournissant une assistance aux pays en voie d'adhésion à l'OMC. Lors de la dixième session de la Conférence (Bangkok, 2000), le mandat intergouvernemental confié à la CNUCED concernant l'adhésion à l'OMC a été confirmé et élargi. Le paragraphe 98 du Consensus de São Paulo (CNUCED XI) est ainsi libellé: «La CNUCED devrait fournir un soutien technique accru à tous les pays en développement, en particulier aux PMA, et aux pays en transition avant, pendant et après la procédure d'adhésion à l'OMC, et renforcer sa coopération avec ces pays.».

MÉTHODOLOGIE

3. L'équipe d'évaluation se composait de trois membres, à savoir un consultant externe et deux représentants de missions sises à Genève qui avaient une connaissance approfondie des mandats et programmes intergouvernementaux de la CNUCED. L'équipe s'est fondée sur les conseils méthodologiques du Groupe de l'évaluation et de la planification. Elle s'est rendue sur le terrain au Cambodge, en Chine, au Soudan, au Yémen et en Fédération de Russie. Elle s'est aussi entretenue à Genève avec des représentants de pays bénéficiaires et de pays donateurs et a transmis un questionnaire aux participants aux activités de la CNUCED relatives à l'adhésion à l'OMC. Les évaluateurs ont également tenu compte des documents et rapports élaborés par le Service des négociations et de la diplomatie commerciales, qui fait partie de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base de la CNUCED. Parmi ces documents figuraient des descriptifs de projets et des rapports, du matériel d'information utilisé aux fins de certaines activités, des documents sur l'utilisation des ressources, une liste des bénéficiaires, des homologues et des personnes à contacter et des observations reçues en retour (évaluations, lettres).

CONTEXTE

4. L'adhésion à l'OMC revêt une importance particulière dans les stratégies de commerce et de développement des pays en développement et des pays en transition, en particulier parce qu'elle facilite leur intégration au système commercial international. Parallèlement, le processus d'adhésion est complexe et difficile, compte tenu notamment de l'insuffisance des ressources, des compétences, des institutions et des cadres réglementaires se rapportant au commerce et aux questions relatives à l'OMC dans la plupart des pays candidats. Les pays en voie d'adhésion ont pour objectif principal de faciliter leur adhésion dans des conditions équilibrées tenant compte de

leur niveau de développement et de leur aptitude à s'acquitter des obligations liées à l'appartenance à l'organisation.

5. La plupart des pays candidats à l'adhésion n'ont pas les capacités d'appréhender les conséquences de l'adhésion à l'OMC, de s'y adapter et de négocier compte tenu de leurs priorités et de leurs intérêts nationaux. Il est donc essentiel qu'ils bénéficient d'une assistance en matière de renforcement des capacités afin de faciliter leur processus d'adhésion.

6. Les pays en développement et en particulier les pays les moins avancés qui sont candidats à l'adhésion ont besoin d'une assistance et de moyens techniques pour renforcer leurs capacités lors des phases précédant et suivant l'adhésion. Ils attachent une grande importance à ce que les activités de renforcement des capacités soient systématiques, cumulatives et durables. Les activités de sensibilisation (séminaires et ateliers) auxquelles participent des parlementaires et des représentants du secteur des affaires et de la société civile sont essentielles, en particulier dans les premières phases du processus. Elles sont importantes pour fournir aux responsables publics et à la société civile des informations sur l'OMC avant qu'une décision officielle soit prise concernant l'adhésion ou non à l'organisation. Une assistance technique supplémentaire est aussi nécessaire pour créer des structures permanentes comme un groupe interministériel chargé de gérer les questions relatives à l'OMC avant, pendant et après l'adhésion et des points d'information sur les obstacles sanitaires/phytosanitaires et techniques au commerce, former des responsables, revoir et élaborer la législation et mettre en place d'autres mécanismes législatifs et administratifs internes afin que les pays puissent s'acquitter de leurs obligations, exercer leurs droits et se positionner de manière stratégique pour tirer parti des avantages du système commercial multilatéral.

7. Pour les PMA, l'aide au renforcement des capacités doit aller encore plus loin et porter sur les principaux problèmes relatifs à l'offre qui les empêchent de produire pour les marchés locaux et l'exportation. S'il est important de les aider à accéder aux marchés, cela n'est pas le plus primordial s'ils n'ont pas au départ la capacité de produire.

APERÇU DU PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA CNUCED

8. Les travaux relatifs à l'adhésion sont financés par des ressources extrabudgétaires complétées par des ressources prélevées sur le budget ordinaire et consistant pour l'essentiel en ressources en personnel. Les responsables de projets sont chargés de la mise en œuvre et du soutien des activités liées aux projets relatifs à l'adhésion.

9. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités organisées par la CNUCED en vue de l'adhésion à l'OMC sont financées par trois sources: i) des fonds d'affectation spéciale (à savoir des ressources extrabudgétaires) financés par les contributions volontaires d'États membres et d'organisations et institutions multilatérales; ii) des ressources prélevées sur le budget ordinaire de l'ONU; iii) des ressources fournies par le PNUD. Parmi les pays développés, les principaux donateurs pour les activités de coopération technique relatives à l'adhésion à l'OMC sont la Norvège, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Au total, les dépenses, toutes sources confondues, se sont élevées à 9,03 millions de dollars pour la période 1993-2006 (voir tableau).

Tableau. Dépenses totales consacrées par la CNUCED à l'assistance technique en vue de l'adhésion à l'OMC et sources de financement (1993-2006)

	PNUD	Fonds d'affectation spéciale	Budget ordinaire et compte pour le développement	Total
En millions de dollars des États-Unis	5,220	2,912	0,9	9,03
En pourcentage	57,8	32,2	9,9	100

Note: On trouvera en annexe la liste des projets de la CNUCED et des sources de financement.

10. Les travaux relatifs à l'adhésion des pays en développement et des pays en transition à l'OMC sont entrepris par le Service des négociations et de la diplomatie commerciales de la CNUCED. Ces travaux contribuent à tirer le meilleur parti des perspectives qui s'offrent aux pays en développement et aux pays en transition en matière de commerce et de développement, en les aidant à s'intégrer de manière avantageuse à l'économie mondiale dans un contexte de mondialisation et de libéralisation et au système commercial international, ainsi qu'à mettre effectivement en œuvre l'engagement pris dans la Déclaration du Millénaire de «mettre en place un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire». Les travaux du Service des négociations et de la diplomatie commerciales visent à renforcer les capacités humaines, institutionnelles et directives en formulant et en appliquant des cadres nationaux relatifs à la politique commerciale qui soient propices au développement économique, humain et social et à la réduction de la pauvreté et permettent une participation effective aux négociations commerciales multilatérales, régionales et sous-régionales.

11. La CNUCED offre à tous les pays candidats à l'adhésion un appui global au renforcement des capacités. Cet appui est dicté par la demande, axé sur le développement et adapté aux besoins et aux spécificités de chaque pays. Il a pour but d'aider les pays dans leur processus d'adhésion et d'établir dans le domaine de la formulation, de l'application et de l'ajustement des politiques commerciales des capacités de base et des institutions qui puissent leur permettre de s'engager activement dans le commerce international et de participer aux négociations commerciales dans le cadre de leurs stratégies de développement. Une telle assistance comprend aussi le renforcement de la capacité des pays de répondre à leurs besoins après l'adhésion à l'OMC.

12. L'assistance technique proposée par la CNUCED prend plusieurs formes: formation des négociateurs à Genève comme dans le pays d'origine, détachement de responsables des politiques commerciales auprès du personnel de la CNUCED pour de courtes périodes afin de leur permettre de se familiariser avec le cadre de travail des organisations internationales et d'assister à des réunions consacrées à leur domaine d'activité, et missions techniques et consultatives sur le fond et le processus de l'adhésion. Il s'agit notamment de fournir aux pays candidats à l'adhésion des conseils en matière de politique commerciale afin de les aider à s'orienter vers une économie de marché compatible avec les dispositions des accords de l'OMC tout en tenant compte de leurs besoins de développement. Des ateliers sont organisés pour

sensibiliser les équipes de négociateurs et les organismes gouvernementaux. Il s'agit aussi de sensibiliser le secteur privé et les milieux universitaires, ainsi que les principaux décideurs, y compris les parlementaires, aux accords de l'OMC et au processus d'adhésion. Les obligations et les avantages découlant de l'adhésion à l'OMC sont mis en lumière. Les participants sont aussi formés à l'élaboration de l'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur et d'autres documents relatifs à l'adhésion. Ils reçoivent aussi une aide à la préparation des réponses écrites aux questions posées par les membres. Enfin, des exercices de simulation sont organisés pour préparer les négociateurs aux réunions de leur groupe de travail et aux entretiens avec leurs partenaires commerciaux.

13. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces initiatives, la CNUCED entretient des relations étroites avec le secrétariat de l'OMC, avec lequel elle s'emploie à resserrer encore sa collaboration. Plusieurs missions consultatives conjointes ont été organisées avec le programme d'assistance technique de l'OMC. À cet égard, la note du secrétariat de l'OMC sur le processus d'accession¹ est ainsi libellée:

«La coopération avec la CNUCED a été particulièrement étroite. La CNUCED possède une vaste expérience de l'assistance technique et a réalisé plusieurs projets nationaux, généralement financés par le PNUD...».

La CNUCED a aussi développé sa coopération avec les cinq autres organismes participant au Cadre intégré pour les PMA, y compris en ce qui concerne l'assistance technique en vue de l'adhésion.

14. La CNUCED a offert et continue d'offrir une assistance technique aux pays suivants: Afghanistan, Algérie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Cap-Vert, Chine, Éthiopie, Fédération de Russie, Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Liban, Monténégro, Népal, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Soudan, Timor-Leste, Viet Nam et Yémen. Au cours des cinq dernières années, les activités ont été en grande partie financées par le Fonds d'affectation spéciale et les activités liées à l'adhésion se sont intensifiées. Les activités d'assistance technique ont été à la fois élargies et approfondies pour répondre aux demandes des pays bénéficiaires. Un des pays ayant adhéré à l'OMC a reçu une assistance technique après son adhésion.

15. Cent vingt missions techniques et consultatives ont été organisées en Afghanistan, en Azerbaïdjan, au Bélarus, au Bhoutan, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Chine, en Fédération de Russie, en Jordanie, au Kazakhstan, au Népal, en République démocratique populaire lao, en République islamique d'Iran, en Serbie, au Soudan, au Timor-Leste, au Viet Nam et au Yémen pour préparer les réunions du groupe de travail sur l'adhésion. Lors de ces missions, la CNUCED a aussi aidé les équipes de négociateurs à revoir leurs projets de réponses écrites aux questions des membres du groupe de travail sur le régime du commerce extérieur, conseillé les chercheurs sur les études sectorielles entreprises, fourni des conseils en matière de politique commerciale, formé et préparé les membres de l'équipe de négociation en ce qui concerne le fond et les procédures, et notamment les stratégies et les tactiques de

¹ OMC, WT/ACC/10/Rev.3, 28 novembre 2005.

négociation, et organisé des exercices de simulation en prévision de la réunion du groupe de travail sur l'adhésion.

16. Quelque 80 séminaires et ateliers consacrés à des questions spécifiques relatives à l'adhésion à l'OMC ont été organisés dans les pays bénéficiaires et à Genève. Environ 7 000 personnes, y compris des décideurs importants et des négociateurs commerciaux, des parlementaires, des représentants du milieu des affaires et des universitaires, ont participé à ces manifestations. Plus de 250 d'entre elles ont bénéficié de formations de la CNUCED portant sur des questions spécifiques relatives aux négociations d'adhésion à l'OMC (tarifs douaniers, services, agriculture, ADPIC, antidumping, subventions, garanties, règlement des différends, mesures correctives commerciales).

17. Les travaux de recherche et d'analyse font partie intégrante de l'assistance technique fournie par la CNUCED. Un nombre non négligeable d'études nationales consacrées à différents sujets ont été demandées, dans certains cas à des consultants nationaux, conformément au double objectif visant à, d'une part, renforcer les capacités du pays et, d'autre part, à lui permettre de tirer le meilleur parti possible de son adhésion à l'OMC. La CNUCED dispose d'un net avantage pour l'organisation et la supervision de ce type d'activités de recherche, dans la mesure où elle a ses propres bases analytiques que peuvent utiliser les chercheurs qui se consacrent à ces projets. Cela est essentiel pour donner aux pays candidats à l'adhésion de véritables capacités en matière de politique commerciale et accroître les possibilités de développement économique et de réduction de la pauvreté, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

18. La CNUCED est la seule organisation du système des Nations Unies qui soit spécifiquement chargée de mettre l'accent sur l'importance du commerce et du développement. Les questions de développement et les actions entreprises pour réaliser les OMD reçoivent donc la priorité qui leur est due dans le cadre de l'assistance technique. Depuis sa création, l'organisation n'a cessé d'élargir sa mémoire institutionnelle dans ce domaine. Ses travaux de recherche et d'analyse lui confèrent une compétence particulière, qui se traduit en pratique par l'offre d'une assistance technique aux pays bénéficiaires.

19. D'autres organisations comme l'OMC ou encore la Banque mondiale ainsi que des donateurs bilatéraux comme GTZ, la Communauté européenne ou USAID offrent aussi une assistance technique en matière d'adhésion, chacune de ces entités travaillant essentiellement de manière indépendante. D'après les personnes interrogées, ces organisations et ces donateurs ne coordonnent leurs travaux qu'occasionnellement et à titre individuel, ce qui conduit à un chevauchement des programmes et nuit à la cohérence, les avis rendus pouvant être contradictoires et propres à la confusion. Les organismes internationaux et les donateurs bilatéraux interrogés (Banque mondiale, ACICI², OMC) ont indiqué que la collaboration et la coopération avec la CNUCED se font de manière sélective et occasionnelle. La participation aux activités (séminaires et ateliers) prend essentiellement la forme de l'échange de spécialistes. Aucun effort réel n'a été fait pour organiser régulièrement et officiellement des réunions pour mettre au point des programmes d'assistance technique communs, notamment en ce qui concerne le contenu des cours de formation. Certains des pays bénéficiaires ont indiqué que, de manière

² Agence de coopération et d'information pour le commerce international.

générale, l'assistance fournie par les organisations internationales et les donateurs est régie par l'offre, la contribution du secteur gouvernemental restant minime. Dans de nombreux cas, les activités d'assistance ne sont pas conçues en fonction des besoins des pays et font double emploi. Les activités pourraient être mieux programmées de manière à éviter les chevauchements et à garantir la cohérence. Certains pays ont du mal à faire face au grand nombre de programmes différents. Ils n'ont pas la capacité de coordonner, de rationaliser et d'absorber l'assistance technique qui leur est fournie. Il faudrait développer les moyens de communication et améliorer la coordination.

PERTINENCE

20. On entend par pertinence le fait que les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités soient adaptés aux pays bénéficiaires. Les négociations commerciales, en particulier celles qui ont trait à l'adhésion, dépassent les compétences offertes par les programmes classiques d'assistance technique de l'OMC, qui visent et se limitent à expliquer les implications juridiques des accords de l'OMC, du respect et de l'application des mesures réglementaires. La conception des projets d'adhésion de la CNUCED répond aux besoins généraux des pays candidats en mettant l'accent sur le renforcement des capacités en matière d'élaboration des politiques et de négociations commerciales, afin qu'ils puissent prendre des décisions informées dans le cadre du processus d'adhésion, compte tenu de leurs objectifs nationaux. La conception des projets est donc régie par la demande, ciblée et adaptée aux besoins et aux attentes des pays en voie d'adhésion et garantit la pleine implication des pays bénéficiaires dans le processus d'adhésion. Les priorités sont fixées au niveau national après des consultations avec les gouvernements nationaux et de nombreuses parties prenantes ainsi qu'une évaluation des besoins. Les programmes, le contenu et la portée des missions consultatives et les ateliers et séminaires de formation sont élaborés conjointement avec le pays concerné. Le programme comprend également un mécanisme permettant d'organiser des réunions régionales sur l'adhésion, telles les réunions organisées à l'intention des pays en voie d'adhésion parmi les États arabes et les PMA. L'objectif est de faciliter l'échange de données d'expérience entre les pays candidats et ceux qui ont adhéré récemment. D'après les entretiens, il est clair que la conception des projets tient dûment compte des besoins des bénéficiaires et que la CNUCED est la plus compétente pour offrir les services couverts par le projet.

21. L'assistance proposée par la CNUCED en vue de l'adhésion à l'OMC est unique et novatrice à bien des égards. Elle repose sur une approche méthodologique bien définie qui renforce l'impact et les résultats obtenus dans les pays bénéficiaires. En outre, le programme de la CNUCED permet de lier les faits passés et actuels aux besoins et attentes véritables des pays et couvre l'intégralité du processus d'adhésion, des étapes préliminaires au stade final de l'adhésion, en passant par la préparation des documents, la formation des négociateurs et la fourniture de conseils sur place pendant les réunions des groupes de travail. Il s'agit d'un programme complexe qui fonctionne dans des pays qui ont des niveaux de développement différents (PMA, pays en développement, pays en transition) et n'ont pas la même capacité d'aborder le système commercial international et l'adhésion à l'OMC. Le programme porte sur des questions spécifiques aux pays en ce qui concerne l'adhésion et les problèmes relatifs aux politiques commerciales.

22. Lors des entretiens conduits à Genève et dans cinq capitales, l'accent a été mis sur plusieurs aspects de l'exécution des programmes d'assistance technique de la CNUCED, notamment:

a) La CNUCED a su exploiter sa longue expérience et ses compétences en matière de commerce et de développement, et la richesse des atouts qui font sa spécificité se manifeste dans sa structure intégrée en trois piliers, à savoir la recherche et l'analyse, la recherche de consensus intergouvernementaux et la coopération technique. La CNUCED est le centre nerveux du système des Nations Unies pour le commerce international et le développement et, en tant que tel, elle a mis au point une approche pluridisciplinaire des questions relatives au système commercial multilatéral et des négociations commerciales. Ces compétences internes sont mises à profit dans les projets relatifs à l'adhésion;

b) Elle a accumulé des connaissances sur les meilleures pratiques en matière de politiques commerciales et de réglementation en se fondant sur l'expérience d'un grand nombre de pays, grands ou petits (Chine, Fédération de Russie, Népal, Cambodge), en développement ou en transition, et aux caractéristiques économiques et commerciales variées (pays tributaires des produits de base, pays gros producteurs d'énergie);

c) Elle a appuyé le renforcement de la capacité d'offre de biens et de services. Dans ce domaine, elle a notamment mis l'accent sur l'élaboration de politiques et de stratégies destinées à renforcer la capacité de production et la compétitivité des différents secteurs. Les études sectorielles ont souvent constitué une composante importante de l'assistance technique relative à l'adhésion. Ces études sectorielles (sur l'agriculture, par exemple) ont été menées par la CNUCED avec l'aide de consultants internationaux et d'experts nationaux le cas échéant;

d) La CNUCED a conjugué l'assistance technique et la formation sur le terrain d'une part et l'appui analytique et les services consultatifs d'autre part. Ses travaux d'analyse prennent la forme d'études de cas sectorielles (par exemple sur l'agriculture ou les services), d'évaluations de l'impact de l'adhésion à l'OMC et des accords de l'organisation, de l'utilisation d'outils analytiques pour les négociations commerciales et de partage de données d'expérience;

e) Elle a fait appel à des experts de renommée internationale qui ont fait partager leurs connaissances les plus pointues et leur expérience dans le domaine du développement. La CNUCED dispose de nombreuses compétences en interne et en fait largement usage dans le cadre de ses programmes d'assistance technique. Cela étant, il convient de reconnaître qu'elle n'a pas les capacités et les compétences suffisantes pour renforcer les capacités des pays dans des domaines spécialisés comme l'Accord SPS³, la législation et la réglementation douanières, les EPI⁴, l'Accord OTC⁵, les points d'information, etc. Dans ces circonstances, elle doit continuer à faire appel aux services d'autres organisations et experts pour compléter son action;

³ Accord du Cycle d'Uruguay sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

⁴ Examen de la politique d'investissement.

⁵ Accord sur les obstacles techniques au commerce.

- f) Elle a organisé des cours de formation sur les techniques de négociation relatives à l'adhésion, en mettant en place des exercices de simulation;
- g) Elle a établi une approche multipartite et interinstitutionnelle qui permet à tous les ministères intéressés et à la société civile, y compris les parlementaires et le secteur privé, de se consulter et de coopérer sur les questions relatives au processus d'adhésion, afin de renforcer l'implication nationale;
- h) Elle a développé des synergies avec d'autres projets d'assistance technique de la CNUCED portant sur le commerce, par exemple en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de services, le règlement des différends et les négociations commerciales. Les membres des services concernés sont considérés comme des experts ou des spécialistes de domaines spécifiques. Ils participent aussi aux programmes d'assistance technique relatifs à l'adhésion en tant qu'experts des services, de l'agriculture et des négociations commerciales;
- i) La CNUCED a contribué à mettre l'accent sur le développement dans le cadre du processus d'adhésion et à veiller à ce que les conditions de l'adhésion tiennent compte du niveau de développement des pays concernés, à ce que le principe du traitement spécial et différencié soit respecté et à ce que les pays puissent s'acquitter de leurs obligations et engagements et s'y adapter, en particulier en ce qui concerne les disciplines «OMC-plus»;
- j) Elle travaille en collaboration étroite avec l'OMC et d'autres organismes comme la Banque mondiale, la FAO, la CESAP, le CCI et le PNUD.

23. Tous les bénéficiaires interrogés ont estimé que les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de la CNUCED étaient très pertinentes. Ils ont aussi indiqué que les programmes étaient souples et s'adaptaient à l'évolution des besoins (principe de la réaction à la demande). Cela était particulièrement vrai dans les pays disposant de véritables comités interinstitutions capables de mettre au point des programmes pour répondre aux besoins de formation. Mais on a aussi fait observer que dans un ou deux cas l'évaluation des besoins était insuffisante ou inexistante et que, dans une certaine mesure, cela avait nui à la pertinence et à l'efficacité des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités.

24. Les bénéficiaires se sont également dits très satisfaits du contenu, de l'approche et de la fréquence des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Ils ont indiqué que les cours de formation reposaient sur une approche graduelle allant de la fourniture d'informations de base à l'offre de connaissances plus pointues, dans le cadre d'une série de sessions de suivi prenant la forme d'ateliers complémentaires et de services consultatifs aux niveaux national et individuel. Plus spécifiquement, les bénéficiaires ont vivement salué l'approche multidimensionnelle adoptée par la CNUCED pour veiller à ce que les exposés tiennent suffisamment compte des questions de développement. Le contenu des cours a été jugé équilibré, conjuguant des composantes théoriques, juridiques et factuelles que venaient compléter des informations plus appliquées, analytiques et spécifiquement régionales. De nombreux bénéficiaires se sont dits très satisfaits de l'à-propos avec lequel l'assistance a été fournie, coïncidant souvent avec les réunions des groupes de travail sur l'adhésion.

25. De manière générale, les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités de la CNUCED sont jugés pertinents et utiles. La CNUCED propose déjà des programmes de formation qui comprennent des études de cas, des simulations pour améliorer l'apprentissage et des exercices pratiques portant sur des exemples concrets des conséquences (juridiques et institutionnelles) de l'application des accords de l'OMC. C'est peut-être dans ce domaine que la formation pourrait être encore améliorée en impliquant davantage de spécialistes régionaux afin d'élargir et d'approfondir le contenu des cours. Il a été suggéré que la CNUCED organise aussi des activités régionales et sous-régionales comme des séminaires et des ateliers pour permettre aux pays de partager leurs expériences et de faciliter la création de réseaux. En outre, la création d'un site Web dédié qui porterait sur les données, les questions et les options liées au processus d'adhésion mériterait réflexion.

26. Les prestataires d'assistance technique et les autres divisions opérationnelles collaborent pour mettre en commun leurs ressources et leurs compétences. Il semble que cette interaction se fasse pour l'instant de manière informelle et au cas par cas. La coopération devrait être renforcée de manière plus systématique afin de faciliter la fourniture d'un ensemble complet de services d'assistance en matière de commerce et de développement. En effet, les données empiriques, les travaux de recherche et d'analyse et les connaissances internes sur l'investissement, le développement des entreprises, la technologie, le financement et les questions liées à la mondialisation sont abondants. Ils pourraient aider la CNUCED dans ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités afin de créer les moyens d'analyse nécessaires pour définir les intérêts et les priorités des pays candidats en matière de commerce et de développement. De cette façon, la CNUCED pourrait mieux adapter ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités aux besoins des pays, en leur permettant en particulier de tirer parti du système commercial multilatéral et de contribuer à l'élaboration des règles commerciales internationales, ainsi que d'exploiter les débouchés commerciaux qui s'offrent à eux.

IMPACT

27. Les projets de la CNUCED ont facilité la participation effective des pays au processus d'adhésion et à la mise en place des politiques et des infrastructures commerciales nécessaires. Ils ont aussi aidé à faire prendre mieux conscience de l'action de l'OMC, des incidences des accords de l'OMC sur l'économie nationale, et de l'interface entre le multilatéralisme et les efforts d'intégration régionaux. La qualité et la promptitude de la réponse apportée aux besoins des pays en voie d'adhésion sont particulièrement remarquables. La structure en trois piliers (création de consensus, recherche et analyse, assistance technique) se retrouve aussi dans les travaux menés par la CNUCED en vue de l'adhésion, ce qui améliore l'impact de l'aide offerte aux pays. L'implication des pays est une composante essentielle.

28. Il est à noter que la symbiose étroite qui existe entre les trois piliers de l'activité de la CNUCED se reflète dans ses travaux sur l'adhésion à l'OMC. Les travaux de recherche et d'analyse sur le système commercial international et sur des domaines spécifiques des négociations de l'OMC comme l'AMNA⁶, l'agriculture et les services, les moyens de formation pour la diplomatie commerciale (Accord SPS, antidumping) ainsi que les documents destinés

⁶ Accès aux marchés pour les produits non agricoles.

aux réunions intergouvernementales comme la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, par exemple le rapport sur les services et le développement, ont été utilisés par les experts de la CNUCED lors des séminaires et des activités de formation liés à l'adhésion. Cela permet de fonder les services consultatifs sur des éléments factuels et de garantir l'efficacité des activités de formation et de sensibilisation. En outre, les discussions tenues à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base et les décisions qui y sont prises en matière de politiques, lors des réunions d'experts (sur les modes et secteurs de services ou encore les obstacles non tarifaires) et au Conseil (question consacrée à l'examen de faits nouveaux et de sujets relatifs au programme de travail de Doha qui intéressent particulièrement les pays en développement) viennent aussi alimenter les conseils donnés pour l'adhésion, la formation et le renforcement des capacités au sens large.

29. L'approche multidisciplinaire est particulièrement manifeste dans l'étude des impacts commerciaux, économiques et sociaux ainsi que de l'impact général sur le développement, tout comme dans l'étude des questions réglementaires et institutionnelles. Par exemple, les implications socioéconomiques des engagements dans le domaine des services en ce qui concerne les infrastructures et l'accès universel sont examinées en détail, tout comme la nécessité de revoir les réglementations et de renforcer les cadres institutionnels. Cela comprend des questions comme les réformes économiques d'envergure, la privatisation, les politiques de prix et les critères de délivrance des licences ainsi que des questions sectorielles particulières comme l'énergie. Cette approche facilite la prise de décisions en connaissance de cause sur le contenu, le rythme et l'ordre chronologique des réformes et des mesures de libéralisation dans le cadre de l'adhésion à l'OMC, ainsi que dans le cadre des plans et stratégies de développement nationaux.

30. Les différentes disciplines de l'OMC, dont l'agriculture, les tarifs, les services, les ADPIC, le traitement spécial et différencié, les marchés publics, sont également couvertes.

31. De nombreux pays en voie d'adhésion sont aussi parties à des accords régionaux et bilatéraux ou sont en train de négocier de tels arrangements. Il existe une étroite interaction entre ces différents accords et négociations, interaction dont les pays doivent soigneusement tenir compte lorsqu'ils prennent des engagements et font des concessions car les obligations contractées en vertu d'un accord auront des incidences sur celles prises en vertu d'un autre. En outre, les équipes de négociation commerciale des pays candidats à l'adhésion sont restreintes et doivent mener toutes les négociations commerciales, ce qui signifie qu'elles doivent créer des synergies entre les accords pour tirer parti de leur capacité de négociation de la façon la plus productive pour le pays. L'assistance proposée par la CNUCED a donc pour but de favoriser les synergies et porte sur l'interface et les relations entre les accords commerciaux multilatéraux, régionaux et bilatéraux.

32. Les informations reçues en retour sur les activités mises en œuvre montrent qu'elles ont des incidences rapides, profondes et durables sur le développement des capacités humaines comme sur les cadres institutionnels. L'importance de l'impact des activités résulte en partie des relations de travail constantes et très étroites qu'entretiennent les pays bénéficiaires et le personnel de base du Service des négociations et de la diplomatie commerciales de la Division du commerce international de la CNUCED. Lors des entretiens conduits sur le terrain et dans les réponses aux questionnaires qui leur ont été envoyés, les pays bénéficiaires ont indiqué que

l'impact des programmes d'assistance technique de la CNUCED était particulièrement remarquable dans les domaines suivants:

- a) Élaboration dans les délais de l'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur, des réponses aux questions sur le régime commercial posées par les membres de l'OMC et des autres documents demandés, les intérêts nationaux des pays concernés étant dûment pris en compte;
- b) Création d'un mécanisme consultatif interinstitutionnel ou d'une équipe nationale de négociation qui gère l'intégralité du processus d'adhésion et facilite la création d'un consensus entre les diverses parties prenantes afin de fixer les priorités nationales en matière de négociation;
- c) Renforcement des connaissances et des compétences des équipes nationales de négociation concernant les techniques, les stratégies et les tactiques de négociation commerciale multilatérale, grâce à des services consultatifs, des ateliers nationaux et des formations pratiques à Genève, ce qui permet aux négociateurs d'être mieux à même de développer, présenter et défendre leur position de négociation et leurs priorités;
- d) Renforcement de la préparation et de la participation des équipes nationales de négociateurs aux réunions des groupes de travail, grâce à l'offre de conseils ciblés concernant certaines questions et les stratégies de négociation avant les réunions;
- e) Renforcement de l'accès à de nombreux travaux de recherche et informations de la CNUCED et d'autres institutions sur l'OMC et les questions commerciales;
- f) Création d'un cadre de négociateurs commerciaux et d'institutions capables de traiter les questions relatives à l'OMC qui a fait ses preuves avec le temps;
- g) Élaboration d'approches optimales pour les différentes phases du processus d'adhésion;
- h) Préparation d'une liste des différents problèmes à régler en interne et avec les autres membres de l'OMC;
- i) Élaboration d'un plan d'action en matière législative dans tous les domaines couverts par les accords de l'OMC et renforcement de l'application de la réglementation;
- j) Aide à l'élaboration de politiques commerciales adaptées et promotion de régimes commerciaux axés sur le marché, tout en préservant les objectifs de développement;
- k) Élaboration d'études analytiques et d'évaluations d'impact dans les domaines de l'agriculture, des biens, des services, des ADPIC⁷, etc., afin de permettre aux pays d'adopter des positions de négociation fondées sur des éléments factuels. La CNUCED procède notamment à

⁷ Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

des simulations des engagements relatifs à la réduction des tarifs douaniers en utilisant des modèles et des bases de données comme l'ATPSM⁸ et le TRAINS⁹;

l) Élaboration de politiques et de stratégies destinées à donner aux pays une capacité d'offre compétitive afin qu'ils puissent tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux résultant de l'adhésion à l'OMC;

m) Préparation dans les délais d'offres d'accès aux marchés pour les biens et les services;

n) Exploitation des dispositions relatives au traitement spécial et différencié et de la décision du Conseil général de décembre 2002 sur les lignes directrices relatives à l'adhésion des pays les moins avancés;

o) Renforcement des plans de sensibilisation nationaux sur l'importance de l'intégration du commerce aux stratégies nationales de développement;

p) Renforcement de la sensibilisation des parties prenantes (parlementaires, secteur privé, notamment chambres de commerce, syndicats, groupes de femmes, société civile, etc.) au processus d'adhésion à l'OMC et à ses incidences;

q) Promotion de la cohérence et de la synergie entre les engagements liés à l'appartenance à l'OMC et les accords régionaux et bilatéraux.

VIABILITÉ

33. Le concept de viabilité renvoie à la capacité des pays bénéficiaires de continuer à tirer parti des résultats d'une activité une fois qu'ils ne bénéficient plus de l'appui de base.

34. La conception et l'orientation des programmes de la CNUCED sont fondées sur le principe de la création, dans les pays en voie d'adhésion, de capacités durables à toutes les phases de l'adhésion: avant, pendant et après. Le développement des institutions, la création d'un cadre de négociation, la sensibilisation de la population et l'appui aux capacités locales de recherche se conjuguent pour que les projets aient l'impact le plus durable possible, compte tenu des ressources limitées de chaque pays bénéficiaire, ainsi que des ressources consacrées par la CNUCED au suivi.

35. Pour assurer la viabilité, il faut aussi que les pays utilisent le commerce comme un moteur de croissance et de développement et consacrent des ressources, par exemple sous la forme d'allocations budgétaires, à l'intégration du commerce dans les programmes nationaux de développement. Leur aptitude à le faire dépend souvent de leurs caractéristiques en matière de production et de commerce.

⁸ Modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles.

⁹ Système d'analyse et d'information commerciales.

36. L'expérience de certains pays bénéficiaires prouve qu'au moins quelques participants au programme restent dans le domaine des négociations commerciales et que les compétences et les aptitudes qu'ils ont acquises sont utilisées par leur pays et leur gouvernement pendant longtemps. Il est difficile de savoir, de manière générale, dans quelle mesure ils transmettent leurs nouvelles compétences à d'autres collègues et aux nouveaux venus dans les ministères, départements, divisions ou autres entités dans lesquelles ils exercent.

37. Pour renforcer la viabilité, la CNUCED a recours, dans la mesure du possible, à des institutions et des responsables locaux pour les analyses d'impact. Dans certains cas, cette démarche a conduit au renforcement des capacités analytiques locales.

EFFICACITÉ

38. Mesurer l'efficacité d'un projet consiste à se poser la question basique de savoir si les objectifs fixés ont été atteints. Les projets sont généralement élaborés en consultation avec les pays bénéficiaires et les objectifs sont étroitement liés aux besoins et aux attentes de ces pays et de la capacité de la CNUCED d'y répondre. Les objectifs sont donc considérés comme réalistes et atteignables.

39. D'après les entretiens et l'enquête qui ont été menés, les activités de la CNUCED ont effectivement répondu aux attentes des bénéficiaires. Les éléments suivants ont été mis en exergue par les interlocuteurs:

- Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités ont été adaptées aux besoins et aux conditions des pays bénéficiaires;
- Les questions des négociations en vue de l'adhésion et des politiques relatives au commerce et au développement ont été abordées de manière globale. Les exposés ont non seulement permis de mieux comprendre les questions en jeu et les implications mais aussi d'examiner les différentes possibilités d'action qui s'offraient aux pays en voie d'adhésion, compte tenu de leurs besoins spécifiques en matière de commerce et de développement;
- Les responsables qui ont suivi les cours de formation ont considérablement accru leurs connaissances en ce qui concerne les questions complexes de l'adhésion et ils ont tiré parti de ces connaissances dans le cadre des préparatifs et des négociations;
- La capacité des pays bénéficiaires de gérer le processus d'adhésion a été renforcée; dans certains pays, un groupe de responsables a été créé pour mener à bien le processus;
- Les moyens de formation, les travaux de recherche et les informations utilisées étaient de haute qualité et ont permis d'élargir les possibilités d'action des pays dans les domaines de l'adhésion et des questions commerciales;
- Les activités de sensibilisation des équipes de négociation concernant l'OMC et les questions de politique commerciale ont été efficaces;

- L'appui multidisciplinaire offert par la CNUCED est utile pour renforcer les capacités en matière d'élaboration de politiques commerciales;
- L'assistance proposée est très souple et correspond aux exigences de chaque phase de l'adhésion;
- L'appropriation par les pays bénéficiaires des programmes qui leur sont destinés est évidente. Dans certains pays, des comités interinstitutions ont été créés pour définir les besoins et les priorités en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités et pour garantir l'exécution effective des activités prévues, afin de veiller à ce que les programmes mis en place correspondent bien aux besoins nationaux et répondent aux exigences de viabilité.

EFFICIENCE

40. L'efficacité dépend aussi dans une large mesure de la capacité d'absorption des pays bénéficiaires, en particulier du Ministère du commerce, qui détermine leur aptitude à soutenir les négociations relatives à l'adhésion, qui sont à la fois longues et complexes. Ce soutien est aussi déterminé par l'ordre de priorité accordé par les plus hautes instances du gouvernement du pays concerné à l'adhésion à l'OMC et au commerce.

41. Les observations sur le professionnalisme des responsables du programme à la CNUCED sont très élogieuses. Le fait que l'accent soit mis sur les buts et les objectifs de l'assistance donne une indication de son efficacité. Compte tenu du caractère multidisciplinaire de ce type d'assistance, les effectifs des équipes de la CNUCED qui œuvrent dans les pays ne devraient pas être limités. Ils devraient être fonction des besoins liés aux activités prévues.

42. Plusieurs pays bénéficiaires ont indiqué qu'ils avaient pu aisément contacter les responsables de la CNUCED basés à Genève avant et après les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Les contacts informels sont encouragés et il est relativement facile de trouver le bon interlocuteur.

43. Les mécanismes d'exécution du programme de la CNUCED doivent être suffisamment souples pour s'adapter à l'évolution de la situation politique ou des grandes orientations des pays bénéficiaires. Toutefois, d'aucuns ont signalé que les règles et procédures des Nations Unies ont, dans une certaine mesure, nui à la rapidité de la mise en œuvre des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Il a été indiqué, dans certains cas, que ces règles étaient rigides.

44. La CNUCED a différents moyens d'informer les donateurs des activités qu'elle entreprend et des progrès réalisés, notamment la publication tous les six mois de rapports, destinés aux donateurs et aux bénéficiaires, et l'organisation à intervalles réguliers de réunions avec les donateurs et les coordonnateurs des pays bénéficiaires. Cela permet de suivre en permanence l'exécution des programmes. Des rapports intérimaires sont aussi présentés régulièrement à des organismes intergouvernementaux comme la Commission du commerce, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme et le Conseil.

45. Les pays bénéficiaires devraient systématiquement et régulièrement donner leur avis sur la qualité et le contenu des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités, afin que l'on puisse encore améliorer l'efficacité et la viabilité des programmes.

46. Les activités consacrées par la CNUCED à l'adhésion semblent très rentables, si on les compare à celles d'autres activités internationales. Certains pays bénéficiaires ont indiqué que les programmes d'assistance technique proposés par d'autres organisations internationales ou des pays donateurs reposaient souvent sur l'intervention de consultants extérieurs pour la formation. Les frais étaient alors exorbitants. De son côté, la CNUCED était à même de fournir une assistance technique à moindre coût car elle tirait parti de ses ressources internes, à savoir son personnel et ses propres données et travaux de recherche et d'analyse.

47. On pourrait renforcer l'efficacité de l'assistance en améliorant la coopération entre la CNUCED et les organismes internationaux et régionaux et les donateurs. La coopération et la collaboration sont nécessaires pour garantir une meilleure intégration stratégique des programmes d'assistance technique dans les programmes de la CNUCED. Cette collaboration pourrait être officialisée et mise à profit régulièrement. Elle reposerait sur une répartition claire des tâches et la mise en commun des ressources humaines et financières, dans la mesure du possible. Pour faciliter les efforts de la CNUCED dans ce domaine, il est essentiel que les projets bénéficient d'un financement durable et que les ressources consacrées par la CNUCED aux négociations commerciales et aux politiques commerciales soient renforcées afin que l'adhésion – y compris le suivi après l'adhésion – reste une activité essentielle.

ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

48. Il apparaît lors des discussions avec les membres du personnel de la CNUCED et les pays bénéficiaires que la question de l'égalité entre les sexes est correctement prise en compte dans les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités liés à l'adhésion. Des femmes – négociatrices, décideuses ou représentantes de la société civile – participent à tous les ateliers de formation entrepris dans le cadre des missions consultatives et techniques menées par des membres de la CNUCED dans les pays bénéficiaires. La plupart des ateliers et des activités de formation comptaient des femmes (environ 35 %) parmi les participants. On peut citer pour exemple l'atelier pour les pays les moins avancés adhérant à l'OMC (Sana'a, 4-6 avril 2005), à l'occasion duquel la CNUCED a spécifiquement accordé un financement en vue de la participation de groupes de femmes des pays participants. Un nombre considérable de femmes représentant leur gouvernement ou le secteur privé, et notamment des femmes faisant partie de l'équipe nationale de négociateurs, ont donc reçu une formation, leur participation étant importante pour le processus d'adhésion à l'OMC et pour la réalisation des OMD.

49. Les membres des missions techniques et consultatives entreprises par la CNUCED dans de nombreux pays bénéficiaires se sont aussi entretenus avec des groupes de femmes au sujet du processus d'adhésion, et notamment des incidences de l'adhésion à l'OMC et des droits et obligations des membres. À plusieurs occasions, des visites ont été organisées dans des petites et moyennes entreprises, notamment dans le domaine du textile et de l'habillement, qui emploient un grand nombre de femmes du voisinage, dans le cadre de missions visant à souligner qu'il importe de tenir compte des incidences de l'adhésion à l'OMC sur les conditions de vie des femmes qui, dans de nombreux pays, font vivre leur famille.

50. L'égalité entre les sexes est aussi un critère essentiel lors du choix des consultants nationaux qui seront chargés de mener des études sectorielles sous la supervision de la CNUCED, sans préjudice des qualifications, de l'expérience professionnelle et de la personnalité des candidats. Plusieurs femmes mènent actuellement des études sectorielles en tant que consultantes.

51. Il est aussi prévu d'entreprendre une étude dans tous les pays bénéficiaires concernant les incidences de la réforme des politiques commerciales entreprises dans le cadre du processus d'adhésion, l'accent étant mis sur la question des femmes.

CONCLUSION

52. En conclusion, on peut dire que les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités mises en œuvre par la CNUCED sont considérées comme très pertinentes, ciblées, actualisées, propices au développement et très réactives à l'évolution des besoins et des priorités des pays bénéficiaires. L'appropriation du processus par les pays concernés est aussi prise en compte dans l'exécution des activités.

53. L'organisation est considérée comme observant une stricte neutralité dans ses projets d'assistance. Les pays bénéficiaires indiquent qu'ils font confiance à la CNUCED pour leur fournir un appui objectif, fondé sur des éléments factuels et axé sur le développement. La CNUCED est donc perçue comme disposant d'un avantage important par rapport aux autres fournisseurs d'assistance technique bilatérale et aux organisations ou institutions internationales.

54. La CNUCED a un rôle crucial à jouer compte tenu de sa fonction première, qui est de promouvoir le commerce et le développement. Il est impératif qu'elle continue à s'efforcer de rester le principal fournisseur de services globaux et intégrés d'assistance technique et de renforcement des capacités en vue de relever efficacement les défis du développement, en particulier pour les PMA et les pays pauvres et vulnérables. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED confèrent à l'organisation des compétences particulières qui se traduisent en activités concrètes d'assistance technique au profit des pays bénéficiaires.

55. La CNUCED est donc stratégiquement bien placée pour aider les pays en voie d'adhésion à mieux définir leurs objectifs commerciaux et à les intégrer effectivement dans leurs plans de développement, à faire valoir leurs intérêts lors des négociations commerciales internationales, du suivi, de l'application, de la définition et de l'organisation chronologique des pratiques réglementaires internationales, et à tirer parti des débouchés commerciaux que leur offre le système commercial multilatéral.

RECOMMANDATIONS

56. Les recommandations principales concernant l'offre par la CNUCED d'une assistance à l'adhésion sont les suivantes:

a) Les donateurs devraient garantir à la CNUCED un financement constant et prévisible sur plusieurs années afin qu'elle puisse proposer des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités plus durables, élargies et approfondies qui couvrent toutes les étapes des négociations et de la mise en œuvre, avant, pendant et après l'adhésion;

b) Il faudrait accroître les ressources budgétaires allouées à la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base dans le domaine des négociations commerciales afin qu'elle puisse accompagner de manière suivie les pays pendant tout le processus d'adhésion, y compris dans la phase d'après-adhésion, et veiller à ce qu'ils s'acquittent de leurs obligations, s'adaptent au nouveau régime et tirent parti des possibilités offertes par le système commercial multilatéral; à cet égard, l'adhésion à l'OMC devrait être une activité centrale de la CNUCED;

c) Les pays en voie d'adhésion devraient bénéficier d'un ensemble structuré d'activités d'assistance en matière de commerce et de développement qui porte sur l'intégralité des principaux programmes de la CNUCED et s'appuie sur la diversité des compétences internes, grâce au renforcement de la coopération entre divisions;

d) La planification et la mise en œuvre des programmes doivent conserver suffisamment de souplesse pour s'adapter aux capacités d'absorption limitées de certains pays ainsi qu'à l'évolution de la situation politique, facteurs importants à prendre en compte pour assurer la viabilité des activités d'assistance et de renforcement des capacités;

e) Les procédures administratives et financières de la CNUCED devraient être assouplies pour permettre à l'organisation de répondre rapidement aux besoins et aux préoccupations des pays en voie d'adhésion;

f) Il est essentiel que les donateurs fassent preuve de cohérence dans l'utilisation de la CNUCED en tant qu'organe principal d'appui à l'adhésion afin d'éviter les chevauchements entre les programmes et la concurrence entre les différentes actions, de peser le moins possible sur la capacité d'absorption limitée des pays et d'éviter de donner des conseils contradictoires ou prêtant à confusion;

g) Il importe de continuer à collaborer étroitement avec l'OMC et d'autres organisations pertinentes comme la Banque mondiale, le PNUD, la CESAP, l'OMD et la FAO, compte tenu du caractère souvent multidimensionnel de l'assistance dont ont besoin les pays candidats à l'adhésion;

h) La CNUCED devrait renforcer et approfondir son programme de sensibilisation pour inciter le secteur privé, les parlementaires, les universitaires et la société civile à s'impliquer activement dans le processus d'adhésion, notamment en créant un site Web interactif consacré à l'adhésion à l'OMC;

i) Le cas échéant, les pays bénéficiaires devraient être encouragés à contribuer au coût de la mise en œuvre des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités consacrées à l'adhésion afin de les inciter à s'approprier ces activités et à s'y impliquer.

Annexe

Liste des projets de la CNUCED consacrés à l'adhésion entrepris par le Service des négociations et de la diplomatie commerciales de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base

Code du projet	Années	Bénéficiaire	Source de financement
BYE/94/003	1994-2001	Bélarus	PNUD
CPR/91/543	1992-1998	Chine	PNUD
INT/99/A50	1999-aujourd'hui	Interrégional ¹⁰	Fonds d'affectation spéciale
JOR/97/006	1999-aujourd'hui	Jordanie	PNUD
KAZ/98/001	1998-2000	Kazakhstan	PNUD
NEP/96/010	1997-aujourd'hui	Népal	PNUD
ROA-2072(N)	2000-2002	Interrégional ¹¹	Budget-programme des Nations Unies
RUS/00/009	2001	Fédération de Russie	PNUD
SAM/00/001	2000-2002	Samoa	PNUD
VIE/95/024	1996-2001	Viet Nam	PNUD
ALG/98/001	1998-aujourd'hui	Algérie	PNUD
RUS/93/001	1993-1998	Fédération de Russie	PNUD
SAU/00/007	2000	Arabie saoudite	PNUD
INT/OT/4CN	2005	Interrégional ¹²	Fonds d'affectation spéciale

¹⁰ INT/99/A50 – Afghanistan, Azerbaïdjan, Bhoutan, République démocratique populaire lao, Cambodge, Cap Vert, Éthiopie, Iraq, Kazakhstan, Samoa, Serbie-et-Monténégro, République arabe syrienne, Soudan, Yémen.

¹¹ ROA-2072(N) – Bhoutan, Cambodge, République démocratique populaire lao, Soudan, Yémen, Liban, Kazakhstan, Fédération de Russie.

¹² INT/OT/4CN – Bosnie-Herzégovine, République islamique d'Iran, Timor-Leste, Sao Tomé-et-Principe.